

DEROULEMENT DES EXAMENS DE CERTIFICATION INITIALE ET RECERTIFICATION

Certification Initiale

THEORIE		
Conditions et durée	Matériel	Correction / Résultats
<p>1 QCM de 50 questions</p> <p>Durée 50 minutes.</p> <p><i>Eléments de l'examen listés dans l'annexe 1 de la PR10</i></p>	<p>Stylo, correcteur, pas de crayon à papier pour ces examens.</p> <p>Documentation papier acceptée.</p> <p>Outil informatique autorisé mais toute connexion internet est interdite pour cette partie</p> <p>Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.</p>	<p>Les résultats aux épreuves théoriques sont communiqués postérieurement à l'épreuve d'examen.</p>

PRATIQUE		
Conditions et durée	Matériel	Correction / Résultats
<p>Etude de cas sur la plateforme de calcul DPE G V3</p> <p>Durée : 3,5 heures</p> <p><i>Eléments de l'examen décrits dans l'annexe 2 de la PR10</i></p>	<p>Stylo, correcteur, calculatrice, pas de crayon à papier pour ces examens.</p> <p>Le candidat dispose de toute sa documentation.</p> <p>Clé USB comportant la photo d'un bien au choix.</p> <p>L'outil informatique avec connexion par WIFI INDISPENSABLE et navigateur chrome fortement conseillé pour cette partie d'examen.</p> <p>Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.</p>	<p>Les résultats aux épreuves pratiques sont communiqués postérieurement à l'épreuve d'examen.</p>

Conditions de validation de l'examen de certification		
Notation	Seuil de validation	Correction / Résultats <i>Communiqués par Qualixpert sous 1 mois</i>
<p><u>Note globale sur 100 établie par</u></p> <p>Examen théorique -noté sur 50 points</p> <p>Examen pratique -noté sur 50 points</p>	<p>Note $\geq 70/100$</p> <p>Sans note éliminatoire sur l'évaluation du niveau de compréhension générale</p> <p>Validation de l'examen</p>	<p>L'organisme transmet le certificat.</p> <p>Validité du certificat : 2 ans</p>
	<p>Note $< 70/100$ ou Note éliminatoire sur l'évaluation du niveau de compréhension générale</p> <p>Echec de l'examen</p>	<p>Le candidat devra se présenter sur une nouvelle session d'examen pour repasser l'épreuve.</p>

Recertification

AUDITS	
Conditions et durée	Correction / Résultats
<p>Epreuve de recertification décomposée en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un audit documentaire des prestations réalisées par le candidat depuis son cycle précédent par consultation de la plateforme DPEG ✓ Un audit in-situ du processus d'établissement d'un DPEG <p>Chaque audit se décompose en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une partie Compétence métier dans le domaine de la thermique et de l'énergétique du bâtiment. ○ Une partie Maîtrise de la méthodologie DPE-G réglementaire et de la plateforme de calcul DPEG. <p><i>Détail des notions auditées dans les annexes 3 et 4 de la PR10</i></p>	<p>Les résultats sont communiqués postérieurement à l'audit in situ.</p>

Conditions de validation de la recertification		
Notation	Seuil de validation	Correction / Résultats <i>Communiqués par Qualixpert sous 1 mois après réalisation de l'audit in situ</i>
<p><u>Note globale sur 60 établie par :</u></p> <p>Audit documentaire noté sur 36 points</p> <p>Audit in situ noté sur 24 points</p> <p><i>Détail de la notation disponible dans l'annexe 5 de la PR10</i></p>	<p>Note < 30 ECHEC</p>	<p>Le candidat devra se présenter sur une session d'examen Cycle Initial</p>
	<p>30 ≤ Note < 45 REUSSITE SOUS RESERVE</p>	<p>Le candidat devra suivre une formation dans un délai d'1 an dans le domaine défaillant sous peine de rejet de la re-certification</p>
	<p>Note ≥ 45 REUSSITE SANS RESERVE</p>	<p>L'organisme transmet le certificat renouvelé. Validité de la recertification : 2 ans</p>